

VOIX

26, Rue de Montholon, PARIS-9^e
MENSUEL. — JUIN 1953
(Nouvelle série) N° 15 - 15 fr.

ORGANE DE LA FEDERATION FRANCAISE DES SYNDICATS
DE LA METALLURGIE C.F.T.C.

des METAUX

JOURNÉES DE JUIN !

NOTRE magnifique Congrès de Pentecôte a entendu souvent évoquer juin 1936 par nos militants. Et c'est justice. A peu près partout, à ce moment, la C.F.T.C. a été capable de mettre à la disposition des travailleurs des équipes de responsables qu'une formation soigneusement poursuivie avait préparés à leur tâche.

Qu'on relise notre plan de 1935. Les conventions collectives, la semaine de 40 heures, les allocations familiales, la prolongation de scolarité, les congés payés, en même temps que d'autres dispositions, telles qu'un effort de construction d'immeubles, la fixation d'un salaire garanti constituaient les bases essentielles de notre programme dont la réalisation commençait.

Mais si l'organisation apportait le programme, les militants de la C.F.T.C. ont su porter témoignage pour leur idéal. Cette lame de fond, qui pouvait mener les travailleurs à la place leur revenant dans la nation, risquait aussi d'emporter des libertés essentielles. On a vu les tendances totalitaires du mouvement ouvrier s'efforcer de tout subjuguer. Et dans les mines, les usines, les chantiers et les bureaux, au prix de sacrifices trop souvent oubliés, mais que nous rappelons ici avec reconnaissance, nos militants ont su à la fois réaliser le plan de la C.F.T.C. et conserver la liberté aux travailleurs et, par suite, probablement à tous les Français.

La situation actuelle offre beaucoup de points communs avec celle de juin 1936. Au fond, notre mission reste la même : être au service de tous les travailleurs pour leur donner plus de justice dans la liberté.

Dans cet esprit, nous voudrions, d'un mot, évoquer d'autres Journées de juin : celles de 1848. Alors, en quelques jours, les travailleurs virent s'effondrer les promesses de la Révolution générale du mois de février et furent les victimes de la répression et du désespoir.

Nous ne savons ni le jour ni la semaine qui marqueront le début d'une avancée nouvelle et nécessaire du travail dans le monde, mais puisque le nom des mois sert ici de symbole, soyons à même de donner à nos camarades les conditions d'un nouveau Février 1848 et sachons les défendre contre la vague de réaction qui le suivit. Conservons le terrain qui sera conquis.

Nous croyons que c'est non seulement nécessaire, mais possible. Pour cela, nous avons besoin d'un programme, mais aussi de militants animés par les exigences d'un haut idéal de vie et une forte organisation. Notre optimisme provient de ce que, avec le concours de tous, nous y parvenons chaque jour davantage.

Camarades, en cette période de l'année si chargée de souvenirs, développons inlassablement la C.F.T.C. Sans elle, ils en arriveraient à douter de l'avenir.

Georges LEVARD.
Secrétaire général de la C.F.T.C.

DEUX MOTS AMM. MAYER ET LOUVEL

ON se distingue comme on peut !

Alors que l'Assemblée Nationale vous avait invités à limiter vos activités ministérielles à l'expédition des « affaires courantes », c'est à un coup de force que vous vous êtes livrés pour faire aboutir vos projets d'étatisation des entreprises nationalisées...

Votre attitude n'a rien de reluisant, elle contribue toutefois à nous convaincre davantage encore combien nous avions raison de nous opposer aux décrets iniques dont vous avez pris l'initiative.

Le 21 mai, l'Assemblée Nationale vous invitait à aller planter vos choux ailleurs !...

Sept jours plus tard, le 28 mai, le « Journal Officiel de la République Française » publiait le premier décret d'étatisation portant votre signature, vous poussiez la mauvaise foi au point de les dater du 20 mai, veille du jour où vous deviez faire le... saut périlleux que l'on sait !

Excusez-nous de ne trouver d'autre terme pour qualifier ce mauvais coup — notre vocabulaire n'est pas très riche — nous vous disons que c'est tout simplement DÉGOUTANT ! Vous avez usé de pouvoirs qui vous étaient refusés...

Libre à vous ! Mais, croyez-nous, vous avez eu grand tort de vous entêter comme vous l'avez fait; vous avez eu grand tort de ne pas tenir compte des avertissements qui vous ont été donnés !

Vous espériez que la Fédération des Mineurs C.F.T.C. se laisserait influencer par le fait

que d'autres organisations avaient désigné leur représentant à votre Conseil d'administration des Charbonnages de France... nouvelle mixture ! Croyez-nous encore, en tenant pareil raisonnement depuis sept ans sont là pour répondre...

Vous avez poussé la « gentillesse » jusqu'à publier VOTRE décret en « réservant » une place à la C.F.T.C. parmi les représentants du personnel :

N... représentant la C.F.T.C.

Que c'est délicieux !

Nous ne vous remercions même pas de tant de sollicitude ! Convenez qu'il n'y a pas de quoi !

Car, voyez-vous, nos camarades de la Fédération Nationale ne sont pas dupes de l'aboutissement logique de vos décrets qui conduisent dans l'immédiat à la dénationalisation pour réaliser l'étatisation.

Après les louanges et les bouquets de fleurs, il ne vous restait plus que le pot à leur expédier sur le crâne...

Croyez-nous, il n'est pas déplacé de rappeler le mot sé-

TOUT ARRIVE !

ENFIN RECUS PAR LES PATRONS

LES SALAIRES ET LES CONVENTIONS COLLECTIVES ONT ETE EXAMINES

DEPUIS quelques semaines, les Fédérations de la Métallurgie C.F.T.C. et C.G.T. ont repris des contacts pour envisager l'action à mener face aux tenants de la réaction sociale : ils siègent au gouvernement, au Parlement et dans les usines.

Dans le cadre de l'action engagée à travers la France et qui a abouti déjà à quelques résultats, nous avons été reçus le 16 juin à l'Union des Industries métallurgiques et minières par MM. Meunier et Labbé, présidents.

La délégation C.G.T. était conduite par Mascarello et Bras, et la délégation C.F.T.C. par Rombeaut et Lannes qu'accompagnaient Gillot, Lucas et Brayet. Les fédérations F.O. et C.G.C. que nous avions invitées ne se sont pas dérangées.

SALAIRES

A nos considérations sur l'affaissement de notre pouvoir d'achat, M. Meunier a rétorqué qu'il n'était pas général, mais seulement localisé dans les régions où les horaires ont été réduits.

Tout au long de la discussion, M. Meunier a raccroché la question des salaires à l'horaire de travail et ramené la notion de pouvoir d'achat à celle du nombre d'heures accomplies.

Inutile de dire que nous n'avons pas été d'accord avec cette théorie.

Les directeurs de l'U.I.M.M. estiment que depuis 1950, les

salaires ont augmenté de 40 % alors que les prix n'ont monté que de 36 % !

Rappelons simplement les bagarres que nous avons dû mener en 1950 et 1951 pour que les prix ne dépassent pas les salaires, ce qui, à trois reprises différentes a amené le relèvement du S.M.I.G.



Nestor ROMBEAUT

discuter et pour améliorer les positions là où déjà des résultats sont acquis.

Mais il faut aussi maintenir la cohésion et le contrôle de notre Fédération à tous les échelons, comme il faut maintenir notre entière liberté. Les exigences de l'action commune ne sauraient nous faire oublier que si nous sommes d'accord avec la C.G.T. sur l'urgence d'une action immédiate, nous sommes radicalement opposés sur les perspectives à long terme.

Les termes « d'unité d'action » ou « d'action unie » ne signifient nullement la même chose pour les uns et pour les autres. La classe ouvrière doit savoir que si nous discutons avec la C.G.T. ce n'est pas « sous la pression des militants de base » et « contraints par le courant d'unité », mais uniquement parce que nous le voulons et que les intérêts immédiats de la classe ouvrière l'exigent.

Face à toutes les déviations totalitaires, d'où qu'elles viennent, nous poursuivrons notre combat en toute indépendance, parce que nous savons que, si la liberté sans le pain, c'est le capitalisme, nous savons aussi que le pain sans la liberté, c'est la dictature, qu'elle soit fasciste ou communiste.

FAIRE DU « SANG POUR L'USINE »

Les ouvriers qui revendent toujours... Ce refrain, nous l'entendons souvent. Demander plus de sécurité ce n'est pas de la démagogie : un journal de l'Est, pour une seule journée, fait part de trois accidents graves :

— aux usines Sidler, de Rombas, une Pontonnier perd l'équilibre et tombe. Dans sa chute, elle contracte une blessure à la tête ainsi que de nombreuses contusions. Elle est hospitalisée à Jœuf.

— à l'aciérie Martin d'Hagondange les vêtements d'un ouvrier prennent feu. Ses camarades éteignent les flammes avec des seaux d'eau. Transporté dans un hôpital de Metz il était ensuite ramené à son domicile pour y mourir après bien des souffrances. Mort à l'âge de 69 ans à l'usine qui ne lui assurait pas la retraite qu'il aurait pourtant bien méritée...

— à Rosselange, occupé comme serpenteur au train-fil de l'usine de Jamailles, un ouvrier est happé par une barre chauffée à blanc et saisi par le cou autour duquel le fil s'enroulait. Avec de graves brûlures le blessé fut amené à l'hôpital des Forges de Moyeuvre-Grande où l'on ne pouvait se prononcer sur son état.

Ainsi, dans une seule journée, trois accidents graves, à quelques kilomètres de distance. Combien sont-ils dans le monde ceux qui, chaque jour, travaillent durement et continuent de faire « du sang pour l'usine » ? Pour plus de sécurité, et pour un changement radical des conditions de travail, le syndicalisme reste le seul moyen de défense, de lutte et de transformation. Soyons-en conscients, camarades.

(Suite page 4)

DEUX MOIS D'ACTION PAYANTE

DANS LA RÉGION PARISIENNE De nombreux succès dans les Entreprises

Depuis quelques semaines, les métallurgistes parisiens expriment avec plus de force, le sourd mécontentement qui règne parmi eux depuis de nombreux mois.

Certes, la baisse des horaires de travail, la crainte des licenciements ont pesé sur la volonté des travailleurs d'obtenir de meilleures conditions de vie pour eux et leur famille.

Mais la classe ouvrière après cette longue période de silence et d'attente, élève sa voix et retrouve son énergie.

DE L'ACTION AUX RESULTATS

Des résultats ont été obtenus tant pour les salaires que par des améliorations sérieuses du contrat de travail :

Des précédents numéros de la « Voix des Métaux » ont parlé des grèves et des résultats obtenus chez BREGUET (Villacoublay), KRIEGZIVY (Montrouge), HORTSON (Paris 10^e).

Mais l'action syndicale n'a pas toujours exigé, heureusement, des aspects aussi durs pour les travailleurs.

Dans un certain nombre d'entreprises, les sections syndicales C.F.T.C. ont obtenu grâce à la confiance, à l'union, à l'efficacité de leur travail, des conclusions appréciables et appréciées, par exemple :

CHAUSSON

Dans les usines d'Asnières, Gennevilliers, Meudon, après des débrayages tournants, aussi bien dans des ateliers que dans des bureaux d'études, avant et après le 30 avril, les salariés ont obtenu :

— incorporation dans le salaire de 5 % de la prime de production, ce qui aboutit à 2 à 3 % d'augmentation des salaires réels et ce qui a conduit à 3.000 fr. d'augmentation sur la paie d'avril;

— versement exceptionnel pour mal, semi-hierarchisé de 2.500 à 5.500 fr.;

— les sections syndicales C

F.T.C. et C.G.T. continuent d'agir pour obtenir la discussion d'un projet d'accord contractuel modifiant celui de janvier 1952.

BULL (Paris 20^e)

Après une semaine de grèves tournantes, du 15 au 23 avril, qui ont réussi à 80 % en moyenne, des pourparlers entre la direction et les délégués C.F.T.C., C.G.T., C.G.S.I. ont donné les résultats suivants :

Pour les ouvriers :

— paiement des jours de maladie sur la base du salaire minimum garanti de la catégorie pendant 30 jours ouvrables par an;

— 1.000 fr. de prime pour un jour férié de mai, à condition qu'il soit récupéré.

Pour les mensuels :

Les classifications et postes seront réexaminés.

I.B.M. (Machines comptables à Vincennes)

Les délégués du personnel C.F.T.C., C.G.T. obtiennent 3 % d'augmentation, applicable au 1er juin 1953.

SAURER (Suresnes)

Après deux jours de grève C.F.T.C. C.G.T. :

— prime de 500 fr. pour la récupération du 8 mai et de la Pentecôte;

— primes forfaitaires de 2.000 fr. pour les mois de mai et juin sur la sortie des châssis;

— 20 fr. de l'heure d'augmentation à l'outillage et à la chaudronnerie.

Par la suite, la section C.F.T.C. a obtenu de la Direction une attribution de 5 millions pour aider au démarrage d'une équipe de « Castors » dans l'entreprise.

FORD (Poissy)

Après une journée de grève, les délégués C.F.T.C. et C.G.T. obtiennent :

— 1.000 fr. de prime de pro-

duction en juin, juillet, août; — toutes les heures de récupération restant à effectuer (depuis Noël) seront payées en heures supplémentaires (ce qui fera 1.500 fr. à 2.500 fr. en tout).

PANHARD (Paris 13^e)

— 5 fr. de l'heure à partir du 1er mai et 1.000 fr. pour les mensuels;

— versement exceptionnel d'une prime de 2.000 fr. pour mai.

LUCHAIRE (Saint-Ouen)

— 4 % d'augmentation à partir du 1er mai à la suite de délégations répétées du personnel sans que cela lui ait coûté 1 heure de grève.

HISPANO (Bois-Colombes et Paris 14^e)

— prime de 1.500 fr. pour le 50^e moteur TAY, qui doit sortir en juillet;

— 1.500 fr. de prime aux ouvriers pour le 14 juillet;

— une prime assurance-décès de 150.000 fr. applicable à partir du 1er Mai.

S.N.E.C.M.A. (Interusines)

D'importants résultats ont été obtenus après plusieurs mois de délégations C.G.T., C.F.T.C., F.O., Autonomes, C.G.C. :

— garantie du salaire de base en cas de maladie pour les horaires avec parité de temps pour les mensuels;

— complément entre le taux de la Sécurité Sociale et le salaire de base pour les congés maternité des ouvrières;

— parité entre ouvriers et mensuels pour l'ancienneté dans le calcul des congés payés (1 jour pour 2 ans, 3 jours pour 5 ans, 6 jours pour 10 ans);

— garantie de salaire en cas de période militaire obligatoire;

— en cas de décès : 4 jours ouvrables payés pour décès du conjoint ou d'un enfant, père et mère;

2 jours : frère et sœur;
1 jour : grands-parents ou petits-enfants;

— prime de résultat pour les vacances, de 6.000 fr. (dont 2.500 à valoir sur prime de productivité);

— discussions à continuer pour : indemnité de congédiement des ouvriers, retraite complémentaire, prime de productivité, etc.

BAC (à Vincennes)

— 10 fr. de l'heure d'augmentation.

(Suite page 4)

Grève à Annonay

Le personnel obtient

10 fr. de plus à l'heure

Le 20 mai, une délégation du personnel de la Carrosserie FRAPPA réclamait une augmentation de salaires à un patron qui leur donnait de 90 à 130 francs l'heure. Réponse négative.

Et le patron de dire : « Puisque les ouvriers ne veulent pas travailler, ils n'ont qu'à s'en aller chez eux. » A une si cordiale invitation, les ouvriers répondent aussitôt : « Grève immédiate et unanime du personnel. Seuls, les apprentis avec contrat font de la présence. »

Malgré le refus du patron de recevoir le maire d'Annonay, qui voulait intervenir en faveur des grévistes; après de nombreuses démarches, avec l'appui des organisations syndicales C.F.T.C. et C.G.T. et celui des ouvriers de chez RAVISTRE, par des débrayages de soutien, FRAPPA accepte de discuter.

Le 29 mai, après 9 jours de grève, le travail reprend, le patron ayant lâché une augmentation de 10 francs l'heure sur les salaires de base à partir du 1er juin.

Encore une fois, l'action de tous a payé. Le personnel a su trouver, par sa volonté, sa cohésion et ses syndicats les moyens nécessaires pour obtenir satisfaction à une revendication largement justifiée.

H. MICHELET.

Chez Brunon-Vallette à Rive-de-Gier Vingt jours de grève avec occupation

Des déclassements, un chef de fabrication absolument imbuvable, un cahier de revendication (15 fr. l'heure et 5.000 francs de congés) repoussé aussitôt par la direction, ainsi que les délégués, aux fins d'expulsion. Or, elle fut débouteée, le juge s'étant déclaré incomptent; ensuite citation de quinze ouvriers occupants, devant le Tribunal des référés.

L'occupation de l'usine est née du fait que la direction se refusa à toute discussion concernant ceux qui étaient mis à pied. C'est cette même direction qui avait prévu que la grève ne tiendrait pas une semaine. En vertu de quoi elle se refusa à toute entrevue avant que l'usine ait été évacuée.

Cependant, une réunion se tint

du quinzième jour, à l'Inspection du Travail, sans résultat. Ce n'est qu'au dix-huitième jour que les véritables pourparlers s'engagèrent pour aboutir au vingtième à la signature d'un accord comportant :

— 3 0/0 d'augmentation de salaire;

— Deux journées à salaire doublé, ceci remplaçant la prime demandée;

— Aucune sanction pour fait de grève.

Et le travail reprit dès le lendemain.

De cette grève, menée en accord par les Syndicats C.F.T.C., F.O. et C.G.T., nous retiendrons deux choses :

1^o La direction s'est acharnée à

poursuivre les militants devant les tribunaux, d'abord citation des représentants régionaux C.F.T.C. et C.G.T. au Tribunal des référés, ainsi que les délégués, aux fins d'expulsion. Or, elle fut débouteée, le juge s'étant déclaré incomptent.

L'occupation de l'usine est née du fait que la direction se refusa à toute discussion concernant ceux qui étaient mis à pied. C'est cette même direction qui avait prévu que la grève ne tiendrait pas une semaine. En vertu de quoi elle se refusa à toute entrevue avant que l'usine ait été évacuée.

Cependant, une réunion se tint

du quinzième jour, à l'Inspection du Travail, sans résultat. Ce n'est qu'au dix-huitième jour que les véritables pourparlers s'engagèrent pour aboutir au vingtième à la signature d'un accord comportant :

— 3 0/0 d'augmentation de salaire;

— Deux journées à salaire doublé, ceci remplaçant la prime demandée;

— Aucune sanction pour fait de grève.

Et le travail reprit dès le lendemain.

De cette grève, menée en accord par les Syndicats C.F.T.C., F.O. et C.G.T., nous retiendrons deux choses :

1^o La direction s'est acharnée à

Paul BRAYET.

Après la visite aux patrons

COMMUNIQUE DES FEDERATIONS DES METAUX C.F.T.C. ET C.G.T.

Une délégation ouvrière, composée de responsables des Fédérations des Métaux C.G.T. et C.F.T.C., a été reçue le 16 juin 1953 à l'Union des Industries Métallurgiques et Minières, par MM. Mercier et Labbé, Présidents.

La réunion, qui a débuté à 8 h. 30, a pris fin à 11 h. 30.

Les délégations ouvrières ont largement développé les raisons qui les obligaient à demander un relèvement général des salaires, notamment l'affaiblissement du pouvoir d'achat des masses laborieuses.

La discussion porte ensuite sur les autres points des cahiers de revendications déposés et défendus à travers un grand nombre d'entreprises françaises :

- Paiement des jours fériés;
- Trois semaines de congés payés;
- Respect des droits syndicaux;
- Paiement des jours de maladie;
- Prime d'ancienneté;
- Régime de retraites.

Longuement, la délégation ouvrière expose les raisons qui lui font demander la conclusion de véritables conventions collectives.

Les Présidents de l'U.I.M.M. indiquèrent que leur position restait inchangée quant à l'élaboration de Conventions nationales, mais que, par contre, leurs instructions aux Chambres Patronales adhérentes tendaient à les inviter à discuter et à conclure des conventions régionales ou locales. Ils indiquèrent, par ailleurs, qu'ils renouveleraient ces instructions à la réunion de l'organisme patronal prévue pour jeudi prochain.

En ce qui concerne les salaires, MM. Meunier et Labbé déclarèrent qu'ils étaient hostiles à un relèvement général, considérant qu'il n'y avait pas affaiblissement général du pouvoir d'achat.

Néanmoins, la discussion reste ouverte, une nouvelle entrevue entre nos Fédérations et l'U.I.M.M. étant prévue pour vendredi, 26 juin, à 14 h. 30.

Les Fédérations félicitent les métallurgistes qui, par leur action, ont déjà permis l'enregistrement de résultats dans un grand nombre d'usines et amené la reprise de discussions avec l'U.I.M.M.

Elles appellent leurs organisations syndicales de base et les métallurgistes à continuer et à amplifier leur action auprès des Directions d'entreprises et des Chambres Patronales pour l'aboutissement de leurs revendications.

Elles regrettent la non-participation des Fédérations F.O. et C.G.C. à cette délégation et les invitent à nouveau, et une fois de plus, à la prochaine rencontre du 26 juin avec l'U.I.M.M., répondant ainsi au désir d'union des travailleurs métallurgistes.

A NANTES

TRACEURS DES BATIGNOLLES leur la défense de leur métier de régisseur.

CONSTRUCTIONS METALLIQUES

Un procès-verbal de Commission paritaire a été signé dans les Constructions métalliques.

Ce procès-verbal constate la déclinaison patronale de donner une augmentation moyenne de salaire de 5 francs à tous les ouvriers.

Cette augmentation de salaire est portée sur les bonus et va de 4,18 à 6,33. En plus les galons des manœuvres sont augmentés de 0 fr. 82 et ceux des O.S. de 0 fr. 50.

C'est là un résultat qui prouve que l'action syndicale est puissante chez nos camarades des constructions métalliques.

JULES.

CONGRÈS CONFÉDÉRAL DE LA C.F.T.C.

Les 23, 24 et 25 Mai à Asnières
UN BEAU CONGRÈS !

BEAU CONGRÈS par l'ambiance enthousiaste des délégués, la vigueur des interventions, leur maturité aussi. Le stade d'un « corporatisme » étroit et aveugle est dépassé à la C.F.T.C. Qu'en on juge par la précision des motions ou comptes rendus que nous publions dans ce numéro (résolution générale, Indochine, Afrique du Nord, etc.)

BEAU CONGRÈS par l'Orientation ouverte confirmée et qui débouche enfin sur une troisième voie, avec le refus aussi net du Capitalisme que du Stalinisme !

BEAU CONGRÈS par l'adoption des réformes de structures faisant de notre C.F.T.C. un outil démocratique et bien forgé pour les luttes futures !

BEAU CONGRÈS par la prise de conscience des réalités politiques et la volonté, au moment même de la crise ministérielle, d'arrêter l'incessant glissement à droite des gouvernements.

BEAU CONGRÈS enfin par l'hommage rendu à Gaston TESSIER qui, au moment de sa retraite se voit nommé, unanimement, Président-fondateur de la C.F.T.C.

A la base maintenant de le confirmer par une meilleure organisation, par des syndiqués nombreux, par une volonté affermée de renforcer la pression et l'action populaire !

A TRAVERS LES MOTIONS DU CONGRÈS CONFÉDÉRAL

POUR LA PAIX
EN INDOCHINE
et des solutions
pacifiques

en Afrique du Nord

LE CONGRÈS, en face des graves problèmes que soulèvent tant la guerre d'Indochine que la situation générale en Afrique du Nord,

DEMANDE instamment au Gouvernement de rechercher toutes formules susceptibles d'aboutir à une paix véritable en Indochine et de tenir compte, dans des solutions pacifiques, des justes aspirations des populations d'Afrique du Nord, en se refusant à la pression des intérêts particuliers.

PAIEMENT DES JOURS FERIES

Le 27^e Congrès confédéral, réuni à Asnières les 23, 24 et 25 mai 1953, CONSIDERANT la nécessité d'assurer aux familles ouvrières un revenu salarial mensuel constant; CONSIDERANT que les jours fériés et fêtes légales ou consacrées par l'usage ne sauraient avoir le véritable caractère de jours fériés que s'ils sont effectivement chômés et payés;

CONSIDERANT que par une injustice flagrante, la plupart des salariés horaires sont privés de ce paiement,

Le 27^e Congrès confédéral MANDATE l'organisme directeur de la Confédération pour appuyer la proposition de loi assurant aux jours de fêtes légales le caractère de jours fériés, chômés et payés;

DEMANDE aux Fédérations intéressées de mener toute action utile pour assurer dans les conventions collectives le paiement effectif de tous les jours fériés.

Le problème de la productivité est posé...

La dernière séance vit, sur la fin de l'après-midi de lundi (alors que les deux tiers du Congrès et notamment la plupart des délégués de province, étaient partis) s'instaurer un débat sur une motion sur la PRODUCTIVITÉ, déposée par divers Syndicats de la Métallurgie.

Cette motion constatait l'échec des expériences de productivité dont une propagande stupide nous rabat les oreilles, alors qu'elles se traduisent trop souvent par du chômage, le refus de contrôle ouvrier et aucune amélioration des salaires.

Elle stigmatisait la volonté générale du Patronat de refuser la conclusion des conventions collectives, et même d'accords contractuels relevant les normes d'intérêt commun des travailleurs à la productivité !

Pas d'équivoque sur "L'EUROPE"

La motion de la Commission des Questions internationales est relative à l'unification de l'économie européenne, dont l'accroissement du potentiel de production n'améliorera le niveau de vie des travailleurs que s'il y a effectivement un ensemble de mesures destinées à protéger efficacement les travailleurs au cours de la phase de reconversion, le contrôle ouvrier à tous les échelons et l'association véritable à l'exercice du pouvoir économique par l'entremise des représentants syndicaux.

Mais la motion tient, en outre, à préciser :

— Que l'effort d'organisation

économique européenne doit engager l'ENSEMBLE des pays démocratiques (y compris la Grande-Bretagne et les Pays Scandinaves) en s'efforçant, par ailleurs, de renouer les rapports d'échange entre ces pays et ceux d'Europe occidentale;

— Que la participation des organisations confédérées aux organismes consultatifs de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier n'implique ni l'approbation du projet de la Communauté Européenne de Défense, ni l'approbation du projet de Statut Politique d'une Communauté Européenne à Six.

LE NOUVEL ORGANISME DIRECTEUR DE LA C.F.T.C.

Le nouvel organisme directeur de la C.F.T.C., le Conseil confédéral, est composé de quarante-quatre membres :

Motion sur les allocations familiales

Le Congrès, en demandant la majoration immédiate et financièrement possible de 12 % des Allocations familiales, ainsi que l'allongement des abattements de zones sur ceux du salaire minimum garanti, s'est élevé contre tout détournement des fonds familiaux pour financer une politique du logement.

Il a mis au point, d'autre part, un projet d'**ALLOCATION AU MARIAGE** substantiel (remplaçant l'allocation aux jeunes ménages) et mis à l'étude de l'amélioration du salaire unique et un barème progressif selon l'âge des enfants.

Vingt-deux d'entre eux sont désignés par les organisations les plus importantes (Fédérations, Unions régionales ou départementales), vingt-deux ont été élus par le Congrès.

Voici la composition du Conseil confédéral :

CATEGORIE A :

Bapaume (Ingénieurs et cadres), Bertola (Employés), Braun (Alsace), Caspard (Moselle), Declercq (Loire-Inférieure), Delaby (Mineurs), Detraz (Bâtiment), Fleury (P. T. T.), Fontaine (Sécurité sociale), Forray (U.R.P.), Françon (Alimentation), Girod (S.G.E.N.), Glorieux (Nord), Mme Hubert (Services Santé), Jeanson (Fonctionnaires), Lannes (Métallurgie), Mathivet (Loire), Mayoud (Textiles), Morel (Gaz-Electricité), Naillo (Rhône), Pailloux (Cheminots), Simon (Pas-de-Calais).

CATEGORIE B :

Baudet (Techniciens agricoles), Bonety (Nord), Bouladoux (les qualités), Brugerre (Loiret), Chaudières (Hérault), Collin (Meurthe-et-Moselle), Courbet (Franche-Comté), Duvivier (Ille-et-Vilaine), Fraudeau (Algérie), Gillot (U.R.P.), Hanquiat (Travailleurs terre), Levard (U.R.P.), Marion (Industries chimiques), Mazerolle (Enseignement libre), Daniel Michon (Gaz et Electricité), Myners (Textile), Nickmilder (Cheminots), Quirin (Moselle), Reynaud (Minist. économique), Rombeaut (Métallurgie), Mlle Tribolati (Employés), Vandebussche (Fonctionnaires).

Réuni dès le dimanche soir, en séance de nuit, le Conseil confédéral a élu Maurice Bouladoux président, et Georges Levard, secrétaire général de la C.F.T.C. et désigna le Bureau confédéral composé de dix membres qui sont : Bapaume, Braun, Glorieux, Jeanson, Mathivet, Mayoud, Morel, Pailloux, Reynaud, Mlle Tribolati.

Le rapport d'orientation au Congrès

REFUS

du Capitalisme Bourgeois de tout Régime Stalinien

CONFIRMANT l'attachement unanime des Organisations confédérées à la Déclaration confédérale de principe adoptée par le Congrès de 1947,

Constatant qu'un mouvement syndical ne peut se satisfaire d'affirmations générales, mais seulement de réponses concrètes à des problèmes concrets,

Le Congrès confédéral de la C.F.T.C. :

Se félicite que lui ait été présenté, dans cet esprit, un Rapport d'orientation;

PRECONISE un syndicalisme de masse agissant dans tous les milieux de travail, déterminant son travail

indépendamment de toute autorité extra syndicale et conciliant le pluralisme syndical actuellement nécessaire avec les exigences légitimes d'unité ouvrière;

dième et les perspectives indispensables de transformation économique et sociale;

— Modalités de la planification nécessaire;

— rôle d'initiative et de direction de l'Etat;

— limites de l'autonomie des entreprises au sein d'une économie soumise à un plan : régime de l'investissement (investissements publics, contrôle de l'autofinancement, place du marché des capitaux) dans une société dépassant le capitalisme;

— participation du mouvement syndical à la planification et à l'organisation démocratique des forces productives;

— régime intérieur des entreprises dans une économie ainsi transformée;

— conditions matérielles de la vie économique et de la vie sociale dans la France d'aujourd'hui : structure du pays et ampleur de ses charges; évolution de l'épargne; nécessité de lutter à la fois contre l'inflation et la stagnation; problèmes de la balance des comptes et de l'indépendance économique.

LA RÉSOLUTION GÉNÉRALE

AUCUNE CONFIANCE AU GOUVERNEMENT

Nous sommes à la veille d'un mouvement social plus profond et plus exigeant que ceux de 1936 et de 1944 !

FAILLITE DE LA POLITIQUE GOUVERNEMENTALE

Conscient de la gravité des problèmes actuellement posés à la Nation, problèmes dont les Gouvernements successifs ont seulement, depuis juin 1952, cherché à éviter la solution et même l'examen,

CONDAMNE une politique financière économique qui n'évite l'inflation qu'en conservant l'économie française dans un état de stagnation.

DECLARE que, pour retrouver la confiance des salariés, les Responsables de l'Etat doivent :

— Engager résolument la lutte contre les structures vieillies et parasites de la production et de la distribution;

— Promouvoir ensuite une expansion continue des ressources nationales;

— Maintenir en même temps, entre ces ressources et les besoins à satisfaire, publics ou privés, un équilibre d'ensemble, équilibre supposant, entre les demandes publiques ou privées, un choix délibéré du Gouvernement et du Parlement.

UNE NOUVELLE POLITIQUE !

LE CONGRÈS PRÉCISE que :

Pour être acceptable aux travailleurs, cette politique de choix doit comporter :

— Les investissements productifs indispensables à l'indépendance économique de la France et à la sauvegarde de l'Union Française;

— Le contrôle de l'autofinancement privé;

— Un plan de construction correspondant aux besoins de l'Habitat populaire, éliminant le gaspillage des ressources dans des constructions somptuaires;

— Une redistribution du revenu national au bénéfice des salariés et de leurs familles par une réforme fiscale, complétant la politique de Sécurité sociale qui doit être maintenue;

— Non pas quelques économies arbitraires et symboliques, mais un effort de réduction des charges nationales, portant sur l'ensemble de ces charges, qu'elles résultent des structures des services publics, de celles de l'économie privée ou des subventions publiques à l'économie privée;

— Une révision des dépenses militaires en fonction de cette politique économique d'ensemble, première condition d'un rétablissement de la puissance française au service de la Paix.

LE CONGRÈS DECLARE :

Que les rapports inévitables entre les représentants des organisations syndicales et les gouvernements au pouvoir ne sauraient signifier la con-

fiance des travailleurs à un gouvernement, quelle que soit sa composition, dont la politique ne répondrait pas effectivement aux exigences ci-dessus.

LE CONGRÈS ESTIME :

Que la méconnaissance prolongée de ces grands intérêts nationaux, l'attitude présente des employeurs et des gouvernements à l'égard des organisations, des revendications et des militants syndicaux, le mépris des engagements contractés à l'égard des travailleurs ne peuvent que rendre inévitable, à plus ou moins brève échéance, un mouvement social plus profond et plus exigeant que ceux de 1936 et de 1944.

DANS CETTE PERSPECTIVE :

Il appelle toutes les organisations confédérées à accroître leur influence dans les milieux de travail afin d'orienter ce mouvement éventuel vers une transformation décisive des structures économiques et des rapports sociaux en dehors de toute déviation totalitaire et dans le respect des libertés démocratiques.

LE CONGRÈS

S'affirme résolu à défendre l'exercice de ces libertés, même pour ceux qui ne les respecteraient point s'ils venaient au pouvoir;

Il proteste contre toutes les entraves apportées à l'exercice des libertés syndicales, notamment dans les départements et les territoires d'Outre-Mer, ainsi que les pays de protectorat.

POUR LE PAIEMENT des JOURS FÉRIÉS

LA FEDERATION INTERVIENT AUPRES
DES GROUPES PARLEMENTAIRES

Leurs réponses

A quoi bon donner des jours fériés, si cela se traduit par une simple perte de salaire. Un projet de loi n° 4129 a été déposé par M. Gazier au nom du Groupe socialiste pour le paiement des jours fériés et des fêtes légales en faveur des ouvriers payés à l'heure. Notre Fédération a écrit à tous les présidents de Groupes parlementaires pour leur demander discussion d'urgence et vote de ce projet de loi. Ainsi que nous les avons prévenus, vous trouverez la copie de notre lettre et des trois réponses qui nous sont seulement parvenues à ce jour.

Notre lettre

Monsieur le Président et Député,

« Vous n'ignorez pas qu'un projet pour le paiement des jours fériés et fêtes légales, en faveur des ouvriers payés à l'heure, a été déposé à l'Assemblée nationale. L'Assemblée nationale a bien voté le principe du jour férié pour le 8 mai, mais a oublié d'en prévoir le paiement pour les ouvriers payés à l'heure. Ce jour, s'ajoutant à ceux de l'Ascension et du Lundi de Pentecôte, ne fait qu'aggraver la situation des travailleurs payés à l'heure. Vous n'ignorez pas que les salaires ne sont pas élevés et que le chômage de trois jours non payés dans un même mois occasionne encore une diminution du pouvoir d'achat.

« Nous vous prions de bien vouloir demander la discussion d'urgence de ce projet de loi en invitant votre Groupe à voter en sa faveur.

« Nous communiquerons votre réponse à la présente lettre et votre position sur ce problème à tous nos adhérents, par le canal de notre presse syndicale.

« Veuillez agréer... »

M. J. CHASTELLAIN, Président du Groupe des Républicains Indépendants, se contente d'un simple accusé de réception. Rien d'étonnant :

« J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre lettre du 1er courant, relative à la proposition de loi concernant le paiement des jours fériés et fêtes légales en faveur des ouvriers payés à l'heure. »

(Lettre du 2 juin 1953).

M. COURTOIS, Secrétaire administratif du Groupe Socialiste, ne peut qu'appuyer la proposition qui émane d'un député de son parti :

« La Commission du Travail de l'Assemblée a voté cette proposition à l'unanimité. Celle-ci en avait d'ailleurs demandé l'inscription sans débat à l'ordre du jour, mais le gouvernement s'y est malheureusement opposé.

« Nous tenterons naturellement, dès la formation du prochain gouvernement, d'en obtenir la discussion le plus rapidement possible.

(Lettre du 8 juin 1953).

M. J. MARTY, Secrétaire du Groupe des Indépendants d'Outre-Mer, appuiera notre demande :

« Nous avons bien reçu votre lettre relative au paiement des jours fériés et fêtes légales en faveur des ouvriers payés à l'heure et nous lui donnerons la suite favorable que vous souhaitez. »

(Lettre du 8 juin 1953).

Aucun des autres n'a répondu. Soyez juges et tirez les conclusions.

UN IMPORTANT COMMUNIQUE DU BUREAU CONFÉDÉRAL

LE Bureau confédéral de la C.F.T.C., réuni le 10 juin 1953, tient à affirmer, dans la ligne des positions du Congrès confédéral et au moment précis où le Parlement est appelé à déterminer la politique du pays, que les travailleurs ne sauraient accorder leur confiance qu'à un gouvernement pour lequel le problème essentiel de l'heure serait moins la réforme des institutions dans le sens du renforcement de l'autorité de l'Etat, que la définition et la mise en œuvre d'une politique économique et sociale d'ensemble, supposant des options fondamentales.

SUR LE PLAN ÉCONOMIQUE

— Priorité donnée aux investissements productifs et à la construction, indispensables à l'indépendance économique du pays et à la sauvegarde de l'Union Française, avec une révision simultanée des dépenses militaires;

— Une redistribution du revenu national au bénéfice des travailleurs et de leur famille par une réforme fiscale complétant la politique de sécurité sociale qui doit être non seulement maintenue, mais développée;

— La création de chambres paritaires régionales à compétence économique et sociale, dont la première tâche serait de rechercher les moyens d'assurer le plein emploi de la main-d'œuvre.

SUR LE PLAN SOCIAL

— La réunion de la Commission supérieure des Conventions collectives;

— L'amélioration de la loi sur l'échelle mobile;

— Le relèvement des prestations familiales et de la retraite des vieux travailleurs.

UNE AUTRE POLITIQUE

Le Bureau confédéral croit utile de rappeler qu'une telle politique nécessite la recherche systématique de toutes mesures et initiatives tenant non seulement à résoudre les problèmes préoccupants qui se posent en Afrique du Nord, et à trouver une solution pacifique au conflit indochinois, mais encore à élargir les possibilités actuelles de détente internationale.

A MM. MAYER ET LOUVÉL

(Suite de la page 1)

Vous comprenez que tout de même le moment est venu de vous dire : C'EN EST ASSEZ !

Nos camarades vous ont dit de vive voix pourquoi nos organisations se refusaient à vous suivre : NOUS NE MARCHONS PAS !

Vous voulez tenter l'expérience d'assurer le fonctionnement des C.A. sans le concours du personnel ? Soit ! Nous vous souhaitons bon appétit... nous vous attendons au prochain tournant...

C'est là que vous risquez de tomber sur un fameux bœuf..

Ca fera le deuxième...

Et le plus dangereux !

(« L'Echo des Mines » - C.F.T.C.)

La carte de visite

de M. AUBERGER

Le 29 mai, le journal parisien Franc-Tireur a publié le curriculum vitae de l'administrateur Auberger, faisant partie de la nouvelle promotion du décret du 20 mai (1) portant nomination des administrateurs des Charbonnages de France. Il déclare à ce propos :

« ...M. Auberger, en effet, au Conseil Economique, appartient au groupe des entreprises privées où il représente les entreprises industrielles et les Chambres de Commerce. Il a, certes, beaucoup de qualités pour ce faire. Qu'on en juge :

— Président de la Commission des Transports du Conseil National du Patronat français ;

— Président du Conseil d'administration de la Compagnie Générale de Navigation Le Havre-Paris-Lyon-Marseille et de la Société Rhin-et-Rhône ;

— Vice-Président de la Société des Transports et de Manutentions industriels ;

— Administrateur : des Grands Moulins de Strasbourg, de la France d'Assurances, de Pechelbronn, des Chocolats Stanislas, des « Fils Charvet », et de la Compagnie des Chemins de Fer P.L.M. ;

— Gérant de la Société l'Union Lloyd ;

— Membre du Conseil d'Escompte de la Banque de France,

— Etc. etc.

M. René Mayer l'aura sans doute connu au temps où lui-même collectionnait les postes d'administrateur de banques ou de chemins de fer.

Ajoutons, pour notre part, qu'il ne fait aucun doute que le monsieur en cause est une de ces « compétences » dont on a beaucoup parlé pour tenter de « justifier » ces fameux décrets...

Nous croyons pouvoir nous dispenser de plus de commentaires.

REGION PARISIENNE

(SUITE DE LA 2^e PAGE)

Ces résultats prouvent que l'action syndicale intelligemment menée paie toujours. Il faut, bien entendu, qu'elle soit organisée par des sections syndicales fortes, en liaison étroite avec le personnel et si possible les autres organisations de l'entreprise, en tenant compte des possibilités de combativité des salariés de l'établissement.

Il n'y a pas de « petits résultats » : prenons comme exemple un atelier d'entretien de chez CITROËN, Javel, où le chef de service prétendait imposer aux ouvriers les congés payés par roulement à partir du 1^{er} mai.

Un délégué du personnel C.F.T.C. a fait réagir ses camarades contre ces prétentions et, armé du texte légal, a obtenu de la direction qu'elle fasse revenir le chef sur sa décision en faisant débuter les congés le 1^{er} juin comme le veut la légalité et comme cela avait été décidé antérieurement par voie d'affiches.

Résultat : les ouvriers ont retrouvé un peu de confiance dans l'action syndicale et la C.F.T.C. a augmenté ses voix dans cet atelier aux récentes élections du C.E.

Continuons donc, camarades, de mener vigoureusement l'action syndicale à la base dans tous les domaines, c'est la condition première pour les métallurgistes de reprendre confiance et de soutenir ainsi fortement leurs organisations régionales quand elles se présentent auprès du Groupe Patronal et des Pouvoirs publics.

R. GILLOT.

POUR LES EPOUX ROSENBERG

Le pays tout entier suit avec passion la marche des événements qui décideront du sort des époux Rosenberg condamnés à mort à la suite de témoignages douteux et fort discutables sans que des preuves absolues de culpabilité justifient une telle peine.

Des protestations unani- mées se sont élevées de tous les pays et de tous les milieux. Le 14 juin, Maurice Bouladoux, président de la C.F.T.C., adressait à l'ambassadeur des Etats-Unis en France, une lettre, faisant part de l'émotion ressentie dans la classe ouvrière et demandant la grâce et la révision du procès des Rosenberg.

VETEMENTS HOMMES et JEUNES GENS prêts à porter et à vos mesures.

107, boulevard de Sébastopol - PARIS (2^e)
Métro : REAUMUR-SEBASTOPOL - Tél. : GUT. 01-05

REMISE de 10 % sur présentation discrète de cette annonce.

Le salaire vital vous revendiquez ; Chez VITAL, commandez Syndiqués.

LA VOIX DES METAUX, au service de ses LECTEURS
rappelle l'annonce VITAL parue dans le numéro de mars 1953.

METALLURGIESTS !

ŒUVREZ POUR LA DEFENSE DES CONSOMMATEURS

DEMANDEZ LE CATALOGUE

COMMANDEZ en toute CONFIANCE

Label VITAL = garantie totale

Unique dépôt VITAL : 68, rue du Fg Saint-Martin - PARIS (10^e)

LIVRES

neufs, soldés 50 fr., valeur 250 à 500 fr. Catalogue 24 pages contre timbres. Librairie Fonteneau MVI Poitiers.

Le Gérant : Jean LANNEZ.
Imprimerie J. E. P.
7, rue Cadet, PARIS

Rédaction-Administration

26, rue de Montholon

PARIS (9^e)

Tél. : TRU. 91-03

Poste 501

Publicité :

GEMEAUX-Publicité

27, avenue Trudaine

Tél. : PRO. 07-77

Page trimestrielle à conseiller par la maîtresse de maison

FOURNISSEURS RECOMMANDÉS

et valablement agréés au service du CARNET D'ACHATS GEMEAUX Publicité

LECTEURS : si pour vous-mêmes ou des amis, vous désirez recevoir un nouveau carnet d'achat, demandez-le à GEMEAUX - Publicité, 27, Avenue Trudaine, PARIS (9^e), en rappelant le titre de votre journal et en joignant un timbre-poste de 15 francs par carnet demandé. MERCI !

RUBRIQUES	FOURNISSEURS	CONDITIONS OU REMISES	MÉTRO AUTOBUS	Jours de fermeture
TEXTILE et Rideaux	Etablissements Fernand GIRBE, 4, rue Yves-Toudic, Paris-10 ^e - BOT. 24-82.	GROS	République	Samedi
AMEUBLEMENT	USINES FRANÇAISES DU MEUBLE 176, rue de Charonne, Paris - ROQ. 39-07	20 %	Bagnolet	Dimanc.
CAMPING	A. ROUGE et Cie, 100, Cours de Vincennes, Paris-12 ^e DID. 84-35.	Conditions spéciales	P ^e Vincen. 86-26-PC	Dimanc.
TAILLEUR	Etablissements JEF, 107, boul. Sébastopol, Paris-2 ^e - GUT. 01-05.	10 %	Réaumur-Sébastopol	Dimanc. et lundi matin